



**HAL**  
open science

# Des (dés)accords grammaticaux dans la dénomination écrite de la personne en France : un tumulte graphique entre passions tristes et passions joyeuses

Manuel Pérez, Katy Barasc, Hélène Giraudo

## ► To cite this version:

Manuel Pérez, Katy Barasc, Hélène Giraudo. Des (dés)accords grammaticaux dans la dénomination écrite de la personne en France : un tumulte graphique entre passions tristes et passions joyeuses. GLAD! Revue sur le langage, le genre, les sexualités, 2019, 7, 10.4000/glad.1666 . hal-02434580

**HAL Id: hal-02434580**

**<https://hal.science/hal-02434580>**

Submitted on 10 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## GLAD!

# Des (dés)accords grammaticaux dans la dénomination écrite de la personne en France : un tumulte graphique entre passions tristes et passions joyeuses

*en Grammatical (Dis)agreements in the Written Denomination of the Person in France: a Graphic Tumult between Sad and Joyful Passions*

**Manuel Pérez, Katy Barasc et Hélène Giraudo**

## Citer cet article

### e-Référence

Manuel Pérez, Katy Barasc et Hélène Giraudo, « Des (dés)accords grammaticaux dans la dénomination écrite de la personne en France : un tumulte graphique entre passions tristes et passions joyeuses », *GLAD!* [En ligne], 07 | 2019, mis en ligne le 05 décembre 2019, consulté le 10 janvier 2020. URL : <https://www.revue-glad.org/1666>

## RÉSUMÉS

Le genre grammatical est aujourd'hui traversé d'ondes de choc où la dénomination de la personne se trouve prise dans les usages conflictuels d'une police grammaticale et de multiples pratiques scripturales à visée unique : dénoncer le contrat phénoménologique de la langue, i.e. l'injonction de visibilité, par les marques grammaticales, de l'assignation à la différence de genre et l'appropriation de l'universel-générique-neutre par le masculin. Notre travail prend acte du rapport publié par l'Académie française le 1<sup>er</sup> mars 2019 : *La féminisation des noms de métiers et de fonctions*, pour en questionner les (im)postures résistantes.

La réflexion critique que nous engageons ici analyse une double hégémonie : celle des rapports sociaux de genre grammatical ou police du genre grammatical, et celle de la *phonè* sur la *graphè* ou phonocratie. Leur destitution est indissociable.

En effet, la police grammaticale institue par les non-marques masculines le masculin pour seule et pleine mesure de l'humain en confisquant celui-ci au féminin par le supplément de signifiante des marques féminines : paradoxe d'une sur-signifiante insignifiante et insignifiante. Des pratiques certes moins discriminantes viennent concurrencer cette police. Elles n'en obéissent pas moins au même contrat par leur respect de l'injonction première et leur soumission à une logique référentialiste, à savoir l'accord entre sexe du référent et genre grammatical. Toutefois, elles lèvent le paradoxe en dé-signifiant les marques masculines et en re-signifiant les marques féminines pour que masculin et féminin aient même valeur d'humanité. Si le « tumulte graphique » présent n'échappe pas aux apories de cette logique, sa volonté de rendre l'écriture moins discriminante provoque sans répit tollés et invectives. L'une des critiques récurrentes est l'imprononçabilité des graphies proposées. Cette critique rappelle le soutènement phonocratique de l'épistémologie linguistique et la relégation ancillaire de l'écriture confortée par le rapport de l'Académie française. Affirmer une efficacité propre de l'écriture suppose la déliaison du phonique et du graphique, pour couper court aux arguments des gardiennes de l'ordre. Les deux destitutions sont inséparables puisqu'elles s'attaquent à un même système : l'androphonocratie, foyer où s'alimentent les passions tristes d'un héritage menacé... en attente d'autres jubilatons.

## ACCÈS PAR

### MOTS-CLÉS

[rapports sociaux de genre](#), [genre grammatical](#), [dénomination de la personne](#), [écriture](#), [polygraphie](#)

### KEYWORDS

[gender social relations](#), [grammatical gender](#), [person denomination](#), [writing](#), [alternative spellings](#)

### RUBRIQUES

[Recherches](#)

## ☰ PLAN

[Introduction](#)

[La languécriture](#)

[Une polygraphie en acte\(s\)](#)

[Androphonocratie, métaphysique de la représentation et épistémologie de la causalité](#)

[Une graphématique autonome et une efficence propre de l'écriture](#)

[Conclusion](#)

## ☰ TEXTE INTÉGRAL

### Introduction

- 1 L'écriture est l'espace de visibilité où se lisent aujourd'hui les intranquillités d'une grammaire troublée dans l'expression de ses genres. Ces intranquillités se manifestent dans le « tumulte graphique » (Abbou, 2013) que provoque en France la dénomination écrite de la personne et nous semblent témoigner d'une efficence propre de l'écriture, en particulier dans les liens entretenus par cette dénomination et le genre grammatical. Aussi notre recherche située à l'articulation de l'épistémologie et de la linguistique trouve-t-elle sa justification dans cet état des lieux, en inquiétant à la fois les rapports sociaux de genre prescrits par la grammaire et les frontières et les présupposés des sciences du langage.
- 2 L'écriture étant notre objet d'étude, la polysémie du terme rend nécessaire la délimitation de son champ conceptuel. Ni rédaction, ni système de transcription des sons, ni orthographe, *écriture* s'entend uniment pour nous comme un discours écrit et l'ensemble des tracés ayant pour résultat ce discours. Aussi lui préférerons-nous le concept de *languécriture* : ce dernier souligne notre volonté de traiter un système à part entière jouissant d'une autonomie relative par rapport à la langue et de le penser comme doté d'une sémiotique propre.
- 3 La languécriture est d'autant plus notre espace de réflexion que s'y joue le combat d'une « hétérographie » (Barut, 2014<sup>1</sup>) passionnelle en acte(s). Ce combat est celui de la dénomination de la personne par le genre grammatical, chantier d'expérimentation de différents possibles : signes de ponctuation et autres modalités d'intervention telles que l'utilisation de l'épicène, l'application de la règle de proximité ou celle de l'injonction « le masculin l'emporte sur le féminin ». Les signes de ponctuation constituent autant de marteaux et de truelles que nous associerons à leur(s) fonction(s) initiale(s) et/ou dérivée(s). Les autres modalités sont héritées de profondeurs mémorielles dont les courants irriguent le présent de la languécriture. L'histoire de la langue ne contredit pas le palimpseste qu'est ce présent. Certaines couches ont été grattées jusqu'à faillir disparaître au profit d'autres qui ont imposé une norme qu'elles ne cessent de produire et reproduire.
- 4 La préséance de l'oral sur l'écrit propre aux sciences du langage conduit à octroyer à la languécriture une fonction de transcription de l'oral. Or, le trajet du premier (l'oral) au second (l'écrit) ne saurait se parcourir dans cet unique sens, au risque de réduire la languécriture à cette seule fonction représentative et de sceller par là même l'*imperium* phonique. Cette réduction se trouve démentie par certaines marques de dénomination de la personne : l'imprononçabilité dont elles sont taxées<sup>2</sup> n'est en rien un frein à leur puissance signifiante.
- 5 En effet, cette puissance signifiante n'est pas le seul fait de ces marques, elle est fondamentalement la chair de la languécriture et met en échec la soumission de l'écrit à l'oral. Dès lors, la languécriture se forge dans un examen de l'épistémologie constitutive du régime phonocratique visant à interroger sa métaphysique de la représentation et son usage de la relation de causalité. Elle vient perturber la préséance ontologique de la *phonè* sur la *graphè* et du masculin sur le féminin : l'imprononçable est la prononciation de la subversion d'un ordre tant linguistique que politique.

- 6 L'inquiétude introduite dans cet ordre vient donc troubler deux hiérarchies pour nous inséparables, toutes deux déterminées dans un rapport de force reposant sur le privilège de la *phonè* et du masculin. Elle apparaît notamment dans les différents possibles ci-dessus présentés. Nous associons cette polygraphie à la proposition théorique d'une « graphématique autonome » (Anis, 2000), conférant ainsi à la languécriture sa puissance propre.
- 7 Accorder à la languécriture une valeur sémiotique revient à considérer son aspect performatif : constituée par l'usage, elle n'est pas la greffière d'un ordre perceptif déjà donné ni le produit d'une autorité académique — fût-il une émanation du Quai Conti et de son rapport sur *La féminisation des noms de métiers et de fonctions* (2019) — elle est aussi et indissociablement source instituant des grilles de lecture du monde et des êtres.
- 8 Les réactions aux propositions polygraphiques dans la dénomination de la personne témoignent de son efficience et relèvent d'un paradoxe : si la tradition métaphysique et épistémologique déconsidère l'écriture, nombre d'espaces en font le lieu manifeste du pouvoir. Ces propositions dessinent une architecture autre où l'appareil essentialiste structurant aussi bien l'épistémologie que l'éthique et le politique se trouve contesté.

## La languécriture

- 9 Les textes canoniques des sciences du langage ont déterminé un régime reposant sur une problématique rédaction du *Cours de linguistique générale (CLG)*<sup>2</sup>. La dominance de la *phonè* y a orienté durablement l'approche scientifique de la langue et la relégation de l'écriture. Selon le *CLG* (Saussure, 1995 : 32), la langue

est un système de signes où il n'y a d'essentiel que l'union du sens et de l'image acoustique et où les deux parties du signe sont également psychiques. [...] En outre, les signes de la langue sont pour ainsi dire tangibles ; l'écriture peut les fixer dans des images conventionnelles, tandis qu'il serait impossible de photographier dans tous leurs détails les actes de la parole [...]. Dans la langue, au contraire, il n'y a plus que l'image acoustique et celle-ci peut se traduire en une image visuelle constante. [...] C'est cette possibilité de fixer les choses relatives à la langue qui fait qu'un dictionnaire et une grammaire peuvent en être une représentation fidèle, la langue étant le dépôt des images acoustiques et l'écriture la forme tangible de ces images.

- 10 La réception de ces textes inauguraux (du moins considérés comme tels) fait de l'écriture le moment second, quoique nécessairement lié, de la linguistique : le vocabulaire saussurien désignant la fonction propre de l'écriture est celui de la « fixation » et de la « traduction ». Si la linguistique, comme toute science, se constitue en délimitant son objet, cet objet est d'abord phonique. La primauté de l'oral supporte la linguistique du XX<sup>e</sup> siècle. Elle se confond avec celle de la temporalité : pour penser la nature du signe, Saussure (1995 : 103) établit le principe selon lequel « le signifiant, étant de nature auditive, se déroule dans le temps seul et a les caractères qu'il emprunte au temps ». La question qui se pose ici est celle de la *nature auditive du signifiant* lorsqu'il s'agit d'écriture : le passage de l'oralité à la scripturalité est-il réductible à une spatialisation de seconde main ? En d'autres termes, la traduction d'une *image acoustique* en *image visuelle constante* justifie-t-elle la prévalence de l'oral sur l'écrit ? L'écriture n'excède-t-elle pas le binarisme ontologique du temps et de l'espace ?
- 11 Notre langue ne se conçoit pas sans écriture, sans une écriture à efficience singulière et en relative autonomie. Notre langue est *languécriture*, en accord avec cette définition donnée par Klinkenberg (2014 : 61) :

L'écriture est un dispositif pluricodique ayant vocation à un usage général ; son plan de l'expression est constitué d'unités discrètes combinables dont la substance est spatiale, unités ordonnées dans un espace perceptible et son plan du contenu comprend des unités linguistiques combinables, ces plans étant appariés selon des règles socialisées telles que, tant dans la réception et l'interprétation que dans l'encodage et la confection, des corrélations systématiques — stables et intersubjectives — puissent être observées entre eux.

- 12 L'intérêt de cette définition réside dans le fait qu'elle prend l'écriture dans une relation à elle-même, sans référence à l'oral. Toutefois, cet intérêt relève aussi de la double situation des sujets dans leur rapport à l'écriture : certes soumission à des « règles socialisées » — condition *sine qua non* de la communication écrite — mais aussi capacité

d'intervention sur ce « dispositif pluricodique » et ces « corrélations systématiques ». Cette capacité confère aux sujets un pouvoir qui est en même temps le révélateur du pouvoir de l'écriture.

- 13 Notre définition de la languécriture fait siennes les propositions de Klinkenberg auxquelles nous ajoutons les tracés qui la produisent. Un tel ajointement est pour nous insécable : la languécriture n'est plus hors-sol mais *praxis* écrivante déterminée par celles et ceux qui la forgent dans ses tracés.
- 14 Pour ces tracés, une panoplie d'outils prêts à l'emploi est disponible mais les évolutions sociales et le chantier en cours rendent nécessaires d'autres instruments à l'œuvre dans une polygraphie en acte(s).

## Une polygraphie en acte(s)

- 15 L'errance est manifeste : le tumulte graphique des accords grammaticaux dans la dénomination écrite de la personne en France se déploie dans des situations de communication et des registres hétérogènes renvoyant à des usages sociaux multiples. Usagères et usagers empruntent des chemins balisés ou plus buissonniers : le masculin générique valant pour l'universel et faisant norme avec la règle « le masculin l'emporte sur le féminin », « sous sa forme littérale [...] absente des grammaires scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle » (Arrivé, 2013 : 2) ; l'emploi de termes épïcènes ou hyperonymiques ; les signes de ponctuation dévoyés de leur fonction initiale et rassemblés autour d'un même objectif.
- 16 La ponctuation est définie comme « le système des signes graphiques qui contribuent à l'organisation d'un texte écrit en apportant des indications prosodiques, marquant des rapports syntaxiques ou véhiculant des informations sémantiques » (Riegel, Pellat et Rioul, 2009 : 140). Ces indications, rapports et informations sont regroupées<sup>4</sup> dans les emplois indiciels et symboliques des signes ponctuant auxquels s'ajoute un troisième emploi, iconique, dans lequel « les signes peuvent être déliés de leur fonctionnement linguistique pour être regardés en tant que dessins à interpréter » (Dürrenmatt, 2015 : 107). Ces signes sont appelés topogrammes, « éléments punctuo-typographiques constitu[ant] une catégorie de graphèmes qui se distinguent des graphèmes alphabétiques en ce qu'ils sont dotés d'une valeur sémantique, sans constituer cependant des unités significatives comparables aux morphèmes » (Anis, 2004 : 7). Sont distingués les topogrammes détachés à l'existence indépendante (la barre oblique, les parenthèses, le trait d'union, le point et le point médian) des topogrammes liés indissociables de leur support comme les italiques ou les majuscules (Anis, 2004 ; Tournier, 1980).
- 17 La barre oblique se voit attribuer la fonction originelle de séparateur de « deux termes qui s'opposent dans des couples notionnels dichotomiques [...]. Elle peut aussi séparer des couples notionnels qui appartiennent à la même classe » (Riegel *et al.*, 2009 : 160). Elle « peut être un “interrupteur” employé pour relier deux termes opposés et exclusifs [...], ou “indique un choix” entre deux termes proches, ou encore rapproche deux mots différents » (Bikialo, 2004 : 26, citant Drillon, 1991). Ainsi, dans les groupes *Il/Elle* ou *du/de la*, féminin et masculin pourraient s'opposer voire s'exclure dans leur différence. Initialement, les parenthèses servent à « signaler typographiquement qu'un élément est un ajout au discours principal [...]. Ces signes sont le lieu du dédoublement de la voix de l'énonciateur, l'endroit où ce dernier décide de créer un espace graphique pour “ajouter par ailleurs” une information quelconque » (François, 2011 : 3 et 4). Cet « ajout par ailleurs » nous semble attester de son caractère suppressible : la mise entre parenthèses de la marque du féminin */-e/* (e.g. */étudiant(e)/*) ne signe-t-elle pas la minoration du féminin (Abbou, 2013) ? Avec son rôle lexical et typographique, le trait d'union a pour fonction première d'indiquer « la division ou la liaison des mots » (Riegel *et al.*, 2009 : 163). Il se caractérise par la polyvalence de ses emplois principaux (Mathieu-Colas, 1995) : outre ses valeurs grammaticales, il est lié au lexique avec la composition, à la typographie où il est signe de division, à l'expression d'éléments chiffrés qu'il sépare. Ses emplois peuvent aussi être elliptiques quand il isole un élément de formation ou expressifs au gré de divers regroupements et découpages. Dans ce dernier cas, il peut être qualifié de « trait de désunion » (Barut, 2014 : 3) : quelle valeur sémantique lui accorder alors dans */un-e salarié-e/* ? La ponctuation peut être aussi considérée comme « l'ensemble des signes typographiques servant à organiser physiquement le texte » (François, 2011 : 26). Son système est alors organisé à partir de l'unité marquée par le signe et distingue la ponctuation de mot, de phrase et de texte. Dans ce système, la barre oblique n'apparaît pas mais la parenthèse y est considérée comme relevant des trois catégories et n'appartient donc en propre à aucune d'entre elles ; le trait d'union y est classé parmi les signes de ponctuation de mot et le point y est vu comme un signe de ponctuation de phrase.

Le point marque la fin d'une phrase, simple ou complexe [...], peut isoler des segments qui ne correspondent pas à une phrase canonique et qui résultent d'effacements contextuellement contraints, [...] sert à placer un ajout ou à détacher un segment d'une phrase pour le mettre en relief (Riegel *et al.*, 2009 : 147).

- 18 On peut dès lors interroger, si l'on en juge par sa définition, la pertinence de son emploi comme ponctuation de mot dans */Cher.ère.s/* ou */futur.e.s/*. Le point médian a pu servir à séparer les mots dans différentes langues antiques avant que l'espace ne lui soit substitué. Il est utilisé dans certaines langues régionales de l'Hexagone : par exemple, il distingue en catalan le [l] palatalisé à valeur de [ʎ] du [l] géminé qui vaut [l:] et dans la variété gasconne de l'occitan, il est utilisé pour différencier [ɲ] de [nh] et [ʃ] de [sh]. Comme les topogrammes détachés présentés auparavant, il est employé pour juxtaposer morphèmes féminins et masculins : */futur-e/*. Il a toutefois le double avantage d'être un signe de ponctuation de mot et de ne pas exister dans le système typographique traditionnel du français. Son introduction pourrait alors mieux que tout autre signe « introduire de la discontinuité dans le continu » (Abbou, 2013 : 4).

- 19 Les topogrammes liés peuvent aussi être utilisés dans la dénomination écrite de la personne. Pour */les participantEs/*,

le E majuscule doit être interprété comme un outil graphique visant à rendre politiquement incongrue la dimension genrée des noms et des personnes. Dans ce cadre, l'archigraphème E est un des outils possibles de contestation (et de dépassement) de la division du monde en 2 classes, « hommes » et « femmes » (Greco, 2012 : 64).

- 20 Mais la capitale employée ainsi peut « heurter la lecture en empêchant l'œil de suivre la ligne de base et en brouillant le gris typographique [...] et trop valorisante, contrarie[r] les tentatives égalitaires » (Abbou, 2013 : 4).

- 21 La volonté d'une languécriture moins discriminante fonde donc des pratiques erratiques qui sont autant de stratégies d'échappement à la norme du masculin grammatical dominant et de modalités d'une autre visibilité de la dénomination écrite de la personne. Elle donne lieu à un tumulte graphique en acte(s) qui irrigue peu à peu le présent. Nous en voulons pour preuve non seulement les mesures prises par des institutions plus ou moins officielles ou à visée plus ou moins mercantile mais aussi la manière dont la presse s'est emparée du phénomène. Ainsi peut-on lire sur un site en ligne :

Pour marquer l'alternance masculin/féminin, il n'y a pas de règle qui fait l'unanimité. La Ville de Lyon promeut le tiret (habitant-es) et le Haut conseil à l'égalité le point (habitant.e.s) (sic). Quant au linguiste Yannick Chevalier, voici le principe qu'il adopte (et qui est en vigueur à Lyon 2) : 1- lorsqu'il suffit d'ajouter un « e », on emploie un point : étudiant.e, professeur.e, un.e ; 2- lorsqu'il y a une alternance de syllabe, on emploie la barre oblique : directeur/trice, sportif/ive, le/la ; 3- la marque du pluriel, comme c'est habituel en français, se met en fin de mot : un.e étudiant.e > les étudiant.es. Bref, la route est encore longue pour avoir un protocole rédactionnel unifié (Chevalier, 2017).

- 22 Avec le dernier point de la citation se posent la question de l'équivalence de statuts entre morphèmes de genre et de nombre et celle de l'introduction de la discontinuité dans le continu.
- 23 En ce qui concerne la première question, les formes */étudiant.es/* ou */étudiant.e.s/* partent du postulat que le radical morphologique serait */étudiant/*, substantif lui-même dérivé d'un autre lexème */étudier/*. Considérons les formes traditionnelles */étudiante/*, */étudiants/* et */étudiantes/* : il s'agit de formes fléchies au féminin et/ou au pluriel, obtenues par l'adjonction des morphèmes de genre (le féminin, seul genre morphologiquement et morphographiquement marqué) et/ou de nombre (Figure 1).
- 24 La seule dérivation possible est donc celle du substantif masculin à partir du verbe, substantif que les trois formes fléchies transforment en radical. Or une languécriture plus égalitaire permettrait l'obtention de deux lexèmes distincts mais associés, l'un masculin l'autre féminin, susceptibles d'être fléchis en nombre (Figure 2).

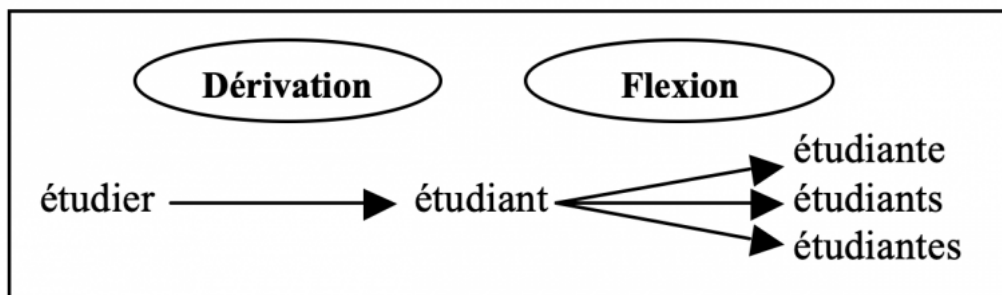


Figure 1 : Modalités traditionnelles de construction et d'analyse morphologiques de différentes variations en genre et en nombre à partir d'un radical verbal.

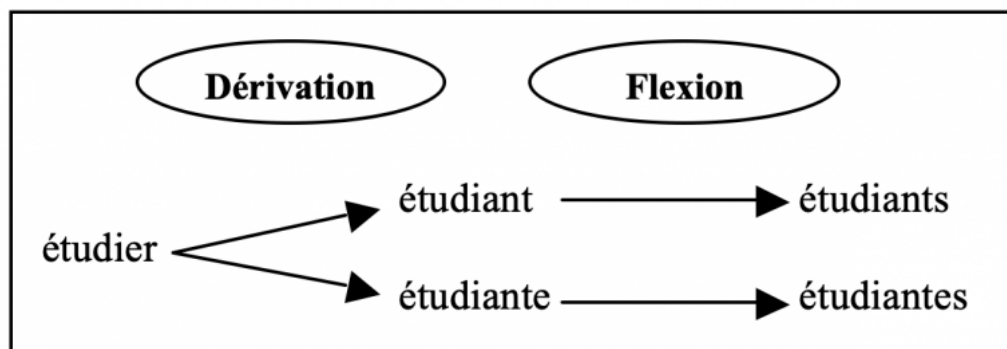


Figure 2 : Modalités de construction et d'analyse de différentes variations en genre et en nombre à partir d'un radical verbal selon les règles d'une morphologie moins discriminante.

- 25 En d'autres termes, le nœud se situe dans le statut de radical octroyé au seul masculin et dans l'attribution au féminin du statut ancillaire de forme fléchie, statut que partagent les formes de pluriel. Une approche différente de la construction des mots considérerait /*étudiant*/ et /*étudiante*/ comme deux substantifs dérivés du verbe /*étudier*/, lexèmes équivalents, tous deux radicaux en même capacité d'être fléchis en nombre. Ainsi, la dérivation qui consiste à créer à partir d'un mot d'autres mots de catégorie grammaticale différente (e.g. des substantifs à partir d'un verbe) aurait pour fruits les deux substantifs /*étudiant*/ et /*étudiante*/. Elle concernerait donc les deux genres grammaticaux du français et non le seul masculin. De leur côté, les formes au pluriel restent bien des formes fléchies, la flexion ne donnant pas lieu à un changement de catégorie grammaticale. À la différence du genre, elles ne peuvent être des formes dérivées dans la mesure où elles n'indexent aucun rapport de pouvoir. En effet, « dans le cas du genre, la catégorie grammaticale s'appuie sur une base sémantique, ou, en d'autres termes, [...] elle existe parce qu'elle a une signification qui renvoie à un ordre déterminé, motivé et lié aux bases de notre expérience corporelle » (Violi, 1987 : 15).
- 26 Cette approche différente n'en serait pas pour autant moins essentialisante — puisque les deux genres apparaissent — mais abolirait l'inégalité originare en ne tenant plus la marque du féminin /-e/ pour un affixe. Pour le dire autrement en termes lexicographiques, /*étudiant*/ et /*étudiante*/ y seraient deux entrées à part entière du dictionnaire à la place de la seule entrée /*étudiant*/. En effet, comme l'écrit Michel (2016 : 148), « les dictionnaires de langue française semblent systématiquement poser la forme masculine des noms “variables en genre” comme la forme pure ou [...] comme “le mot lui-même” ».
- 27 Une telle approche résoudrait du même coup la question du référent d'une forme telle que /*étudiants*/. Si le féminin ne relevait plus de la flexion mais de la dérivation, les deux seules formes fléchies possibles seraient les formes au pluriel : /*étudiants*/ le serait de /*étudiant*/ et /*étudiantes*/ de /*étudiante*/, à l'exclusion l'une de l'autre, ce qui interdirait de voir dans /*étudiants*/ un masculin pluriel universel générique dont le référent demeure problématique : à quelle image mentale renvoie une telle forme ? S'agit-il d'un groupe d'étudiants ou d'un groupe d'étudiants et d'étudiantes — les premiers, dans ce dernier groupe, pouvant n'être représentés que par un seul individu ? Le cœur de la question est bien dans les relations entre flexion et dérivation : faire du féminin singulier non pas une forme dérivée mais une forme fléchie au même titre que le masculin et le féminin pluriels (Figure 1)

conduit à l'universalité et à la généralité du masculin pluriel par une opération de phagocytage ; à l'inverse, considérer le féminin singulier comme une forme dérivée rend toute leur singularité et au masculin pluriel et au féminin pluriel (Figure 2), supprimant ainsi toute ambiguïté référentielle de */étudiants/*. Par là même, seraient exhibés les rapports sociaux de genre grammatical, exhibition menant à leur réduction. La possibilité d'un pluriel ne réitérant pas le marquage binaire du genre grammatical serait alors à interroger. Pour autant, un pluriel commun n'échapperait pas aux ambiguïtés d'un neutre masquant le retour du masculin/générique enkysté.

- 28 Revenons à la question de la discontinuité dans le continu et aux possibilités offertes par le point médian. Si cet outil nous semble le plus approprié dans le projet d'une languécriture moins discriminante, le paradoxe qu'il soulève nous conduit à le recevoir seulement comme une stratégie de transition : ne réitère-t-il pas la logique de construction morphologique traditionnelle présentée ci-avant, avec une forme masculine matricielle générant par l'adjonction d'affixes les formes de statut équivalent du féminin et du pluriel ? La discontinuité se manifeste tant en lecture que dans le geste graphique. Les formes */étudiant-e/*, */étudiant-es/* et */étudiant-e-s/* donnent à voir cette discontinuité. Toutefois, le(s) point(s) médian(s) — rappelons-le, signe typographique inexistant dans le système du français — aboli(ssen)t cette discontinuité et permet(tent) au lecteur ou à la lectrice de considérer l'unicité et la continuité inhérentes à chacune de ces formes. Au moment de les écrire, la main doit s'interrompre pour réaliser le geste graphomoteur donnant lieu au(x) point(s) médian(s). Pour autant, la continuité n'en est pas moins présente, comme lorsque sont écrits des composés tels que */pomme de terre/* ou */chef-d'œuvre/* — lexèmes à part entière — ou bien tous les mots contenant des diacritiques pour lesquels la main ne cesse de s'interrompre (les points sur le */i/*, le */j/*, les accents, la cédille, etc.) lorsqu'elle écrit en cursive et, *a fortiori*, en script. En d'autres termes, un écart existe entre l'œil — la linéarité de l'écrit relève de la lecture et est grammaticale — et la main — son tracé n'est pas linéaire. Par ailleurs, le geste moteur nécessaire au tracé du ou des point(s) médian(s) renvoie au référent et à la volonté de produire une languécriture moins discriminante.
- 29 La question du référent est ici aussi centrale que dans la forme traditionnelle */étudiants/* dont l'ambiguïté référentielle est entière. La figure 3 ci-après compile les référents possibles de chacune des formes au singulier et/ou au pluriel, soit dans une écriture traditionnelle soit dans une languécriture moins discriminante.

		Référents possibles					
Écriture traditionnelle	<i>/étudiant/</i>	étudiant					
	<i>/étudiante/</i>	étudiante					
	<i>/étudiants/</i>	étudiants	étudiant + étudiante	étudiant + étudiantes	étudiants + étudiante	étudiantes + étudiants	
	<i>/étudiantes/</i>	étudiantes					
Languécriture moins discriminante	<i>/étudiant-e/</i>	étudiant			étudiante		
	<i>/étudiant-es/</i>	étudiant + étudiante	étudiant + étudiantes	étudiants + étudiante	étudiantes + étudiants		
	<i>/étudiant-e-s/</i>	étudiant + étudiante	étudiant + étudiantes	étudiants + étudiante	étudiantes + étudiants		

Figure 3 : Des référents potentiellement différents pour des formes uniques.

- 30 Ce sont bien les formes */étudiants/*, */étudiant-es/* et */étudiant-e-s/* qui posent problème par la pluralité de leurs référents. Cinq possibilités s'offrent pour */étudiants/* avec la prédominance du masculin universel générique, le nombre d'étudiants important peu puisqu'un seul suffit à donner son genre grammatical au groupe. Les deux formes suivantes */étudiant-es/* et */étudiant-e-s/* réduisent l'ambiguïté en renvoyant chacune à quatre possibilités : le pluriel ne s'applique ni au masculin ni au féminin mais au duo que forment les deux — un étudiant et une étudiante ; il



s'applique soit au seul féminin soit au seul masculin — un étudiant et des étudiantes ou des étudiants et une étudiante ; il s'applique tant au féminin qu'au masculin — des étudiantes et des étudiants. Ces deux formes existent et peuvent entrer en concurrence même si, à notre connaissance, elles ne cohabitent pas dans un même texte. La question est donc celle du choix. Pour la première, /*étudiant-es*/, la discontinuité introduite par le point médian et la continuité plus saillante de la marque du féminin /-e/ et de la marque du pluriel /-s/ pourrait laisser penser que le pluriel ne s'applique qu'au seul féminin. Pour la seconde, /*étudiant-e-s*/, le problème de la saillance liée à la continuité féminin pluriel est résolu et la marque du pluriel pourrait s'appliquer et au masculin et au féminin. Toutefois, pour cette forme, un autre écueil surgit, la saillance du /-e/ placé entre deux points médians allant à l'encontre de l'égalité souhaitée, comme si ces derniers étaient une survivance des parenthèses, la charge symbolique en moins. Mais au final, quelle que soit la forme sélectionnée, la matrice reste toujours le radical /*étudiant*/ et l'injonction référentielle demeure, entée sur le binarisme classique : la brèche ouverte par le(s) point(s) médian(s) n'entame donc en rien le caractère hyperonymique (Michel, 2016) du masculin singulier à valeur d'universel et de générique ni ne lève l'ambiguïté référentielle. Ainsi, en usant de la même logique différentialiste qu'elle entend contester, la languécriture moins discriminante ne peut inscrire son échappée que dans un cadre, celui imposé par les conditions de possibilité du système traditionnel où les enjeux de pouvoir demeurent. « L'implicite naturalisant de la différenciation entre mâles et femelles » (Michel, 2016 : 105) persiste et se trouve paradoxalement légitimé par les tentatives d'écriture moins discriminante. Le recouvrement d'une hiérarchie laisse intacte la prégnance de ses termes (mâle-femelle, masculin-féminin) et son socle ontologique : la différence.

- 31 Les levées de bouclier provoquées par ce tumulte graphique en acte(s) renvoient de fait à une double essentialisation qui est, plus ou moins explicitement, le cœur des critiques adressées aux propositions précédemment analysées. En effet, des enjeux de pouvoir traversent non seulement les rapports sociaux de genre grammatical mais aussi les relations entre modalités orale et écrite de la langue : de même que le masculin est premier et hyperonymique, de même la *phonè* est pré-séante dans l'articulation du phonique et du scriptural. Cette préséance de l'un des termes de la différence préoccupe les discours critiques : le procès en imprononçabilité intenté aux propositions polygraphiques est un argument récurrent. En contrevenant à la fonction ancillaire de l'écriture, l'imprononçable est rupture de sens. Le paradoxe de ce procès est alors qu'il accorde à ces propositions en particulier et à la languécriture plus généralement cette efficience propre qu'il leur dénie.
- 32 Notre interrogation se situe donc à l'intersection de deux axes à première vue indépendants mais soutenus par une même ontologie binaire où l'un des termes est condition de possibilité de l'autre et détermine sa valeur. Ce qui entre en différence<sup>2</sup> — le masculin et le féminin, la *phonè* et la *graphè* — constitue le champ androphonocratique de notre analyse.

## Androphonocratie, métaphysique de la représentation et épistémologie de la causalité

- 33 Parcourir les étapes de la linguistique jusqu'à une époque relativement récente confirme cette primauté du phonique ou — si l'on se place sur son envers — cette négligence méthodologique à l'égard de l'écriture. Notre analyse s'attache ici à la hiérarchie instaurée dès les commencements entre deux domaines. Quelles que soient les divergences théoriques, la langue, objet de science, l'est d'abord dans l'oralité. Des titres comme *Principes de phonologie*, *Économie des changements phonétiques* ou *Traité de phonologie diachronique* dénotent l'attention portée à l'oral par des linguistes tels que Troubetskoï ou Martinet. *Six Leçons sur le son et le sens* est un autre titre révélateur de cette attention. Jakobson y critique le caractère différentiel et négatif attribué aux phonèmes par Saussure. Selon lui, par cette catégorisation, ce dernier

est porté à constater un état de choses identiques dans cet autre système qu'est l'écriture. [...] Mais, ce qui importe, c'est la valeur positive de chaque graphème. Certes, la lettre *bêta* doit se distinguer des lettres *alpha*, *gamma*, *delta*, etc., mais la raison d'être du graphème grec *bêta* consiste à désigner le phonème *b*, et tout autre graphème remplit une tâche similaire. L'image graphique fonctionne comme signifiant et le phonème comme son signifié (Jakobson, 1976 : 77).

- 34 La conclusion de la troisième leçon conforte ce que nous analysons comme une essentialisation de la *phonè* :

C'est donc le phonème qui est l'élément spécifique de la langue. La terminologie philosophique est encline à envisager les systèmes divers de signes comme *des langues* et la langue proprement dite comme *la langue des mots*. On pourrait la spécifier encore plus nettement en la désignant comme *la langue des phonèmes* (Jakobson, 1976 : 78).

- 35 L'emprise de l'oral sur *la langue* conduit à une quasi mise entre parenthèses du scriptural ou, si l'on se place sur le terrain épistémologique, à une conceptualisation dissymétrique des objets en question.
- 36 À une époque plus récente, l'attachement — en tous sens du terme — des sciences du langage à une primauté de l'oral est interrogé dans nombre de travaux. Ainsi, l'historicité de la relation est située dans le champ épistémique :

Les développements anciens et modernes de la linguistique [...] sont généralement compris dans une indistinction des modalités orales et écrites ; sans doute parce que [...] l'essor de la linguistique nécessitait de se dégager de l'emprise d'une philologie essentiellement tournée vers l'exégèse des textes (David, 2010 : 31).

- 37 L'approche structuraliste a été « orientée vers l'analyse quasi exclusive des formes langagières orales » (David, 2010 : 31), comme en témoignent les lignes précédentes de Jakobson. Deux versions de cette « indistinction des modalités écrites et orales » (David, 2010 : 31) nous semblent possibles : l'indistinction signe la dévoration de fait de l'écrit par l'oral ou bien elle verticalise la relation faisant du graphème le *représentant* du phonème, « dans une correspondance tendancielle biunivoque » (Leoni et Banfi, 2016). Si l'écriture est exclue des sciences du langage c'est qu'elle est une déformation de la langue (Pellat, 1988). Il y a antécédence logique et chronologique du phonème. L'indistinction cache donc une hiérarchisation ordonnant le discours épistémologique : l'écrit est ce reste encombrant mais incontournable dans sa dépendance auquel la linguistique est tenue de consacrer quelques lignes. Toutefois, les travaux de Goody (1979) — certes travaux d'histoire et d'anthropologie mais mobilisés par des linguistes de l'écrit — remettent en cause ce discours. Le refus du paradigme hiérarchique conduit à la reconnaissance de la spécificité efficiente de l'écriture : comme le précisent Bazin et Bensa dans leur avant-propos à *La raison graphique* (1979 : 26), « mieux vaut s'interroger — c'est cette perspective qu'ouvre le travail de Goody — sur le rôle de l'écriture dans la transformation du travail politique, dans la mise en place de nouveaux modes de pensée correspondant à de nouveaux modes de domination ».
- 38 À l'encontre des positions de Goody et de certains linguistes de l'écrit (e.g. Anis, 1983a, 2000 ; David, 2010), l'approche téléologique du graphème prévaut pour confirmer son statut de *reste*. Pellat (1988 : 3) rappelle que Blanche-Benveniste et Chervel (1969 : 75) affirment :

« l'écriture alphabétique est faite pour transcrire des phonèmes », et [...] le graphème se définit « uniquement par sa correspondance avec le phonème, qui est un être abstrait, et par son numéro d'ordre dans l'alphabet ». Ces auteurs ajoutent aussi un argument historique : l'idéographie s'est développée dans l'écriture française pour des raisons phonologiques, « non pas pour évoquer des signifiés, mais pour parachever la description phonologique du signe, par l'intermédiaire de l'évocation du signifié ».

- 39 Dans cette approche représentationnelle se joue, nous semble-t-il, le rapport entre médiat et immédiat : l'écrit n'y est qu'un système de signes scripturaux, secondaires dans la mesure où ils ont pour signifiés des signes linguistiques composés d'un signifiant phonique et d'un signifié (Anis, 2000). En d'autres termes, la relation entre signifiant et signifié serait immédiate dans le signe oral mais pas dans le signe scriptural, le signifiant de ce dernier n'étant que le signifiant graphique du signifiant phonique du signifié. Ainsi considérée, l'écriture ne serait alors plus qu'un instrument, un moyen de représentation des signes linguistiques et non le lieu de constitution de ces mêmes signes. Le phonique en serait à la fois la fin et la cause, au sens grec du *télos* : le réseau conceptuel qui enserme le scriptural serait celui du *moyen* en vue d'une *fin*, du *complément*, du *parachèvement*, la seule raison d'être de l'écrit reposant sur la nécessité inhérente à la langue orale de se donner un supplément visible — spatial — d'elle-même.

- 40 Or, la languécriture est une puissance signifiante ne pouvant se satisfaire d'un régime de causalité tel que l'épistémologie de la linguistique l'a pratiqué en entérinant le choix initial d'un objet d'abord oral. La *phonè* a imposé son registre et déterminé l'approche de la langue : elle a construit une hiérarchie ontologique sur fond d'une antériorité chronologique, érigeant le commencement en origine. Autrement dit, la délimitation du champ épistémique relève de présupposés qui situent, comme est situé tout discours scientifique, la linguistique. Aucune science ne construit son objet propre dans une pureté ou une neutralité.
- 41 La question qui nous occupe et interroge le statut de l'écriture au présent conduit nécessairement à ce qui enserme, comme un étau, la relation de l'oral et du scriptural. La relégation de l'écriture n'est pensable et lisible qu'à la lumière de certains obstacles épistémologiques (Bachelard, 1938) persistants dans le développement de la science. La langue vient-à-la-science lestée d'une métaphysique et d'une ontologie, en lien avec un régime de causalité opératoire. Le poids de ces présupposés est manifeste dans les choix théoriques de l'*épistémè* linguistique, rendant nécessaire un rappel de leurs traits essentiels.
- 42 L'indissociabilité du langage et de l'humain est principielle, elle se décline dès les commencements de la philosophie : le langage y est défini dans la primauté du son et dans une ontologie de la présence. Ainsi, « il faut d'abord établir la nature du nom et celle du verbe [...]. Les sons émis par la voix sont les symboles des états de l'âme, et les mots écrits sont les symboles des mots émis par la voix » (Aristote, 1994 : I-16a, 77-78). Originarité de la voix pour entrer dans la langue : « Est voyelle la lettre qui a un son audible sans qu'il y ait rapprochement de la langue ou des lèvres [...]. Le nom est un composé de sons significatifs [...]. » (Aristote, 1996 : 20, 1456-1457a, 116-117). Une double médiation est construite entre les « états de l'âme » — littéralement, les « affections de l'âme » (Klock-Fontanille, 2016 : 1) — et « les sons émis par la voix » — littéralement, ce qui est dans la voix — et entre « les sons émis par la voix » et « les mots écrits ». Autrement dit, si la voix est signe de ce qui est présent à l'âme, l'écriture est le signe de ce signe et, comme nous l'avons vu, elle est la parente pauvre-en-présence qui ne méritera pas une analyse spécifique. « Le rapport entre le mot parlé et l'état d'âme ne diffère pas de celui qui unit le mot écrit et le mot parlé : l'écriture renvoie à la parole qui renvoie de la même façon à un "état d'âme" » (Aubenque, 1966 : 107). Si la philosophie initiale du langage est prise dans une ontologie de la présence, et donc de la représentation, il y a, au cœur de toute représentation, différence de rapport à la présence et dégradation annoncée. L'histoire de l'écriture est l'histoire de cette différence. Dans le mythe du Phèdre (Platon, 2004 : 275a, 178), Thamous (i.e. le dieu Ammon), s'adresse à Theuth :

Et voilà maintenant que toi, qui est [sic] le père de l'écriture, tu lui attribues par complaisance, un pouvoir qui est le contraire de celui qu'elle possède. En effet, cet art produira l'oubli dans l'âme de ceux qui l'auront appris [...] : mettant en effet leur confiance dans l'écrit, c'est du dehors, grâce à des empreintes étrangères, et non du dedans, grâce à eux-mêmes, qu'ils feront acte de remémoration ; ce n'est donc pas de la mémoire, mais de la remémoration, que tu as trouvé le remède.

- 43 La condamnation de l'écriture, dans l'ontologie platonicienne, est analogue à la condamnation de la peinture<sup>6</sup> : entre la parole et l'écriture existe la même différence qu'entre le modèle et l'image, entre l'*eidōs* et son simulacre. L'écriture est bien le lieu d'une perte et d'une trahison, celle de l'Être. La mise en accusation s'effectue devant le tribunal métaphysique, décideur des partitions et des hiérarchies constitutives de la tradition : esprit/corps, essence/apparence, substance/accident, masculin/féminin. La *graphè* est aussi le lieu d'un mépris, qui annonce peut-être les mé-prises à venir : mépris pour une *technè*, pour cet art graphématique de fixation du vivant de la voix, expédient inéluctable qui ne « choisit pas ses destinataires »<sup>7</sup>. Si la parole est au plus près de la pensée recueillant l'Être en sa présence, la *graphè* n'en est qu'une lieu-tenante ignorante de ses sources. Le binarisme qualificatif de la tradition philosophique occidentale régit la question de l'écriture : en régime essentialiste, « l'écriture n'a pas d'essence ou de valeur propre » (Derrida, 1968 : 37). Le juge-*logos* l'a déclarée coupable. Elle ne peut être qu'un « supplément à la parole » (Derrida, 1968 : 23), un *pharmakon*, autrement dit un moyen ambigu, à la fois poison et remède, de répondre à une nécessité. Ici, la phonocratie fait loi, elle est constituante des présupposés d'une épistémologie qui les véhicule tout en les recouvrant. L'écriture trouve sa place dans une logique représentationnaliste où la valeur se mesure à la nature de la médiation : elle est, plus que médiation, re-médiation. Le traitement

scientifique de la langue entérine l'essentialisme : la voix donne le ton premier de la présence, elle est le mouvement et le déploiement de cette origine. L'écriture obéit à la téléologie de la relation : elle vaut pour ce qu'elle n'est pas, définie par sa fin instrumentale de visibilisation et de fixation de l'oralité.

- 44 Le lien de l'écriture à une langue toujours saisie dans/par la voix renvoie à une relation de causalité analysable à plusieurs niveaux. L'horizon de la question ontologique hante les discours, aussi bien philosophiques que scientifiques : quelle est la raison d'être de l'écriture ? Elle est l'effet d'une cause première, les « sons émis par la voix ». La *phonè* fonde la *graphè*, elle en est cause efficiente. Il y a écriture parce qu'il y a une oralité préalable entée sur la présence. Le schéma causal soutient une explication de l'institution graphique. Mais si la *phonè* rend raison de la *graphè*, elle en est aussi cause finale : la boucle téléologique de la causalité encadre le lien de la voix et de l'écriture. Celle-ci est *faite-pour* dénoter, représenter un déjà-là du sens qu'il s'agit de servir. Elle obéit à la fonction assignée par la langue orale : elle ne l'excède pas, elle en est plutôt — si l'on en juge par la tradition philosophique précédemment évoquée — la « petite main », chargée d'établir la correspondance, de visualiser dans la ligne spatiale la temporalité d'une parole, de substituer l'œil, sens de la distance, à l'oreille, sens de l'immanence.
- 45 L'histoire de la linguistique — la phonocratie en fait preuve — est traversée de présupposés ontologiques. Les rapports sociaux de genre grammatical et leur androcratie constitutive le sont tout autant si l'on considère la production du savoir comme un rapport social. Les deux régimes se croisent donc et à leur intersection surgit l'androphonocratie dont nous héritons. Si la phonocratie est un essentialisme, elle n'essentialise pas des groupes sociaux mais des systèmes sémiotiques. Or, « poser le problème de la différence sexuelle à l'intérieur de la langue signifie précisément s'interroger sur l'existence de catégories sémantiques “cachées” [...] » (Violi, 1987 : 18). En d'autres termes, ces systèmes sémiotiques s'abreuvent à une différence posée comme une donnée « naturelle » où s'origine la pensée de l'altérité. Si l'écriture est l'autre d'une oralité dont elle dé-figure la pleine présence, le féminin (grammatical et social) est l'autre du masculin (grammatical et social) référent détenteur du sens. Dès lors, tant l'androcratie que la phonocratie sont soutenues par un même essentialisme différentialiste, faisant du concept d'androphonocratie un concept opératoire.
- 46 L'androphonocratie signe la mé-prise d'une écriture absorbée dans la conception représentationnelle comme dans le réseau de causalités lui déniaient toute efficacité propre. Elle signe aussi la mé-prise d'un féminin absorbé dans des rapports sociaux de genre grammatical comme dans le réseau de causalités lui déniaient toute présence autre que fléchie.
- 47 L'échelle ontologique des médiations conduit au moindre-être de la *graphè* et du féminin, les deux pôles les plus éloignés du sens (du séminal) qui, dès lors, se trouvent vidés de leur force signifiante par les plus proches, la *phonè* et le masculin : l'évidence de la relation du signifiant scriptural au signifié ne peut atteindre celle de la relation du signifiant phonique à ce même signifié ; l'évidence de la relation du féminin particulier au référent humain ne peut atteindre celle de la relation du masculin universel à ce même référent humain. L'immanence à la plénitude du sens s'affirme tant pour la *phonè* que pour le masculin, faisant de la *graphè* et du féminin de simples suppléments, de la linguistique pour la première, de la pleine humanité et de la langue pour le second<sup>8</sup> : si la linguistique (dans ses textes fondateurs) décide du moindre-être de la *graphè*, son paradigme obéit à des présupposés extralinguistiques qui conduisent au moindre-être du féminin.
- 48 Or, cette double relégation, architectonique ontologique des rapports sociaux de genre grammatical se voit effractée dans les propositions pour une écriture moins discriminante tout comme l'approche autonomiste de l'écriture vient inquiéter la préséance de la *phonè* sur la *graphè* : si évidence de relation il y a entre féminin et humain, elle doit apparaître entre signifiant scriptural et signifié (au même titre qu'entre signifiant phonique et signifié).
- 49 Illustrons joyeusement cette double relégation de la *graphè* et du féminin par l'analyse du rapport sur *La féminisation des noms de métiers et de fonctions*, publié par l'Académie française<sup>2</sup> en mars 2019. Ce choix a un triple fondement : l'AF reste une figure d'autorité en matière de langue et d'usage auprès du grand public, malgré l'absence de linguistes en son sein ; le texte ne se confronte à la question spécifique de l'écriture que dans ses relations à l'oral, ce qui est pour nous symptomatique ; il s'aventure sur le terrain du genre grammatical avec une volonté affichée d'être une mise au point « dans une période marquée par l'instabilité linguistique » (p. 20). Cette éviction de l'écriture en dit autant que les laborieux développements sur la féminisation. Le rapport de l'AF évite

toute mention de ce qui cristallise aujourd'hui les passions, l'écriture dite inclusive. Si cette expression nous semble dénuée de pertinence — nous lui préférons la dénomination *écriture moins discriminante*, le féminin ne relevant pas d'une inclusion —, il ne s'agit pas de la part de l'AF d'une question de terminologie mais bien d'un choix idéologique. L'unique occurrence du terme *écrit* est proposée en parent pauvre de la langue, dans sa seule soumission à l'oral : « Mais, même quand l'emploi des formes féminines s'est imposé à l'écrit, sa généralisation à l'oral n'est pas toujours systématique [...] » (p. 14). Toutes précautions y sont prises pour contourner la question des accords et des marques, particulièrement prégnante dans l'écriture. Que signifie l'assertion « quant aux règles syntaxiques, elles conseillent d'accorder systématiquement les adjectifs et participes avec le substantif [...] » (p. 11) ? Ne trahit-elle pas la part maudite de l'écriture, écriture absorbée dans la langue de l'AF ? C'est à cette absorption que nous résistons. Si, comme nous l'avons annoncé plus haut, le schéma téléologique et hiérarchique définit le rapport oral/écrit, l'écrit n'échappe pas à son statut de supplément : dans le rapport apparaît une contradiction relevant de l'impensé de l'écriture et de sa relation à l'oralité. Le fondement de ce supplément est sa prononçabilité mais il est lui-même soumis à une autre condition, ne pas heurter l'oreille. Ainsi, les formes en /-esse/

se sont imposées par le passé parce qu'elles présentaient l'avantage d'être perceptibles à l'oreille<sup>10</sup>, mais aujourd'hui elles tendent à être supplantées par des formes plus simples, sans doute parce qu'elles constituent une marque jugée excessive du sexe féminin ou revêtent une nuance dépréciative (pp. 9-10).

50 De la même manière,

pour désigner une femme exerçant la fonction d'avocat général, le recours à la forme féminine (« avocate générale ») n'est pas systématique, l'emploi du masculin subsistant bien souvent dans l'usage courant. La même réserve vaut pour *certaines formes auxquelles l'oreille n'est pas accoutumée*<sup>11</sup> (ainsi le féminin « substitute » semble rarement employé) (p. 18).

51 Dès lors, plus que l'œil, l'oreille décide de l'ordre linguistique et des limites de toute intervention : la « terminaison [en /-eure/] est commode à forger et n'est pas perceptible à l'oreille<sup>12</sup> » (p. 8), elle « ne constitue pas une menace pour la structure de la langue ni un enjeu véritable du point de vue de *l'euphonie*, à condition toutefois que le “e” muet final ne soit pas *prononcé* »<sup>13</sup> (p. 9). Ainsi, la prononçabilité de la trace est une condition *sine qua non* et récurrente mais en apparence uniquement : argument opportuniste, elle n'est mise en avant que lorsqu'elle apporte de l'eau au moulin de l'AF. Toute modification de la langue doit répondre à un *imperium* phonique y trouvant son attestation mais dans les cadres d'une esthétique présumée<sup>14</sup>. Toutefois, en posant l'injonction de non-prononçabilité du « e » muet final, l'AF, aveugle à sa propre contradiction et à l'insu de son plein gré, n'adoube-t-elle pas cette efficience de l'écriture qu'elle s'évertue à dissimuler ? Des formes écrites en /-eure/ telles que /auteure/, ou /professeure/ avec leur « e » final muet mais visible sont bien des signifiants à modalité écrite d'un signe linguistique et non des représentations écrites des signifiants oraux de ce même signe.

52 En ce qui concerne la relégation du féminin, le rapport affiche une volonté de régulation des identités et des différences. Néanmoins, à y regarder de plus près, ses propositions s'appliquent exclusivement à l'objet traité, les noms de métiers et de fonctions. Dès que la dénomination écrite de la personne apparaît hors de cet objet, le naturel revient au galop et le masculin générique à valeur d'universel reprend ses droits : à titre d'exemples<sup>15</sup>, « être *investi* d'une fonction », « le titulaire d'une récompense (on parle ainsi du “titre de *champion* du monde”) », « *celui qui* l'exerce », « *son* titulaire », « *l'intéressé* », « dont *il* s'acquitte, un rôle social qu'*il* assume, une mission qu'*il* accomplit » (p. 13), « “*Greffier* de l'usage”, mais aussi “*gardienne* du bon usage de la langue” » (le magnifique solécisme sera apprécié), « bon nombre de nos *concitoyens* — *certain*s souhaitent accélérer ces évolutions » (p. 20). Ces exemples donnent à voir les rouages d'un système « souffrant d'un déficit de générique » (Chevalier et Planté, 2014 : 26), plus encore, ceux d'un système où le générique a été confisqué au seul profit du masculin. L'usage erratique des outils affectés à la marque du genre rend manifestes, en les brouillant, les contraintes normatives de la langue.

- 53 Ainsi, le rapport réitère la domination du masculin sur le féminin et de la *phonè* sur la *graphè* : il se plie à ces contraintes et confirme, sans véritablement les interroger, les rapports sociaux de genre grammatical. De la même manière mais sans le savoir, il entérine le double dogme épistémologique et ontologique que nous contestons : celui de l'approche représentationnaliste des textes fondateurs de la linguistique qui dénie à l'écrit tout lien immédiat entre signifiant scriptural et signifié, et celui du lien entre écrit et oral qui fait du second la cause et la raison d'être du premier. La contestation de ce double dogme a trois conséquences reprises par les approches autonomistes de l'écriture : l'évidence du parallélisme entre la lettre et le son est mise à mal ; la relation entre la lettre et le sens s'éclaire d'un jour nouveau en montrant le supplément de signification que peut contenir la languécriture – ainsi la nécessité dans certains discours oraux spontanés d'utiliser, en guise de précision, des formulations propres à l'écrit telles que */la femme avec un f majuscule/* ou bien le */entre guillemets/* qui souvent s'accompagne du geste correspondant ; l'enjeu inhérent à la languécriture suppose la rupture de la chaîne causes-effets.

## Une graphématique autonome et une efficacité propre de l'écriture

- 54 « La vision représentative de l'écriture — que Derrida avait cherché à déconstruire — est aujourd'hui à peine remise en question [ : d'où la nécessité de] refonder une science de l'écriture [...] qui serait une science de l'écriture intégrée (ou intégrationnelle) » (Klock-Fontanille, 2016 : 1). Il s'agit pour un certain nombre de linguistes d'explorer des terres autres que celles de la linguistique classique vouées au règne de la *phonè*, en interrogeant l'articulation canonique de l'oral et du scriptural. Cette relation est d'emblée déséquilibrée, comme en témoigne le choix épistémologique de l'objet-langue : l'un des termes y est hypostasié. Si le tissu métaphysique constituant la science est occulté, il n'en a pas moins ordonné son développement fondé sur deux grands principes : « l'écriture est un code second destiné à représenter la langue [et] le système alphabétique d'écriture est supérieur techniquement » (Klock-Fontanille, 2016 : 1-2). Ceux-ci déterminent la vision à deux faces du scriptural (représentativité et téléologie) dont chacune justifie la relégation de l'écriture, à la fois signe de signe et technique de notation d'une invention. Un paradoxe semble traverser cette relégation : l'écriture est à la fois un expédient et un marqueur social conférant un pouvoir à celles et ceux qui la possèdent, que l'on parle d'individu-es ou de sociétés. Ainsi, ne pas la posséder est un facteur discriminant comme a pu l'analyser Lahire (1993). Du côté des sociétés, l'idéologie androphonocratique et ethnocentriste, dont Lévi-Strauss est emblématique, s'approche de l'écriture en hiérarchisant les cultures<sup>16</sup> : le « primitif » — sans écriture, comme sans histoire — se distingue du « civilisé » occidental, doté d'une « vraie » écriture. Le mépris du scriptural entre ici en contradiction avec son exhibition ethnocentrée dans une vision continuiste de l'histoire. Pour autant, l'affirmation d'un privilège de la « vraie » écriture n'entame pas le legs phonocentriste et la secondarité du système graphique. La « vraie » écriture demeure porte-voix, mais elle est pensée dans la partition histoire/pré-histoire où l'écriture n'est pas reconnue — en tous sens — aux peuples préhistoriques. La contradiction analysée plus haut n'en est pas une. La double élision de l'écriture, à la fois dans la constitution de la linguistique — nous en avons parlé — et dans l'anthropologie — élision critiquée par Goody (1979) — tient à une double dominance : dominance ontologique de la *phonè* et dominance de l'archétype occidental de la culture. Toute écriture serait transcription phonétique, ou alors il n'y aurait pas écriture, puisque le système de renvois qui la définit s'avèrerait impossible. La contestation de ce système à double tranchant conduit à libérer la *graphè* à la fois de sa servitude à la *phonè* et de la technicité méprisée qui l'accompagne.
- 55 Mais de quelle libération est-il question : s'agit-il d'une rupture de lien entre l'oral et le scriptural ou, sans rompre le lien, de penser une sémiotique propre de l'écriture ? Autrement dit, si la voix et la *graphè* sont nécessairement liées, l'écriture n'excède-t-elle pas le dépôt de sens qui lui aurait été confié ? L'analyse et la définition de cet « excès » nous semblent déterminantes dans l'émergence d'une « graphématique autonome » telle qu'Anis (2000 : 1) l'a conceptualisée et interrogée : « Depuis un certain temps, j'ai pris l'habitude de définir mon approche de l'écriture comme sémiolinguistique. Je voudrais ici motiver théoriquement la nécessité d'intégrer la dimension sémiologique à la linguistique de l'écrit ». Le projet est évidemment situé dans la critique de « la position phonographe ou représentationnaliste » : refuser la secondarité du scriptural conduit à un nouveau paradigme, non binaire, du signe. « On opposera au représentationnalisme l'autonomisme, qui défend le point de vue de l'égalité entre la langue parlée et la langue écrite et dédouble le signifiant » (Anis, 2000 : 3). La difficulté inhérente à cet « autonomisme » apparaît clairement ici. Changer de paradigme en faisant émerger « la disjonction du signe parlé et du signe écrit » est la condition de possibilité d'un retour sémiologique de l'écriture. Mais dans quel plan penser réellement l'autonomie ?

Dans le plan de la description (il ne s'agit pas d'une « sémie substitutive ») ou dans le plan de la *praxis* linguistique globale ? L'autonomie nomme la rupture épistémologique qui ouvre la voie à une science propre de l'écriture articulant divers champs de la recherche.

J. Anis fondera son modèle graphématique avec comme postulat que de nombreuses langues comme le français « possède [sic] une forme de l'expression phonique et une forme de l'expression graphique qui, bien qu'en interaction, peuvent être analysées indépendamment ». C'est également sur la base de cette graphématique que les débats se développeront avec le plus d'acuité, notamment sur le degré d'indépendance que J. Anis imprime au projet « autonomiste » qui en découle. » (David, 2010 : 41)

56 L'autonomie concerne l'irréductibilité de l'objet-écriture à la seule représentation de la langue parlée et la nécessité de sa reconnaissance structurale propre. L'écriture « est “un système spécifique” en rapport plus ou moins étroit avec la langue parlée » (David, 2010 : 41). L'autonomie est une stratégie épistémologique : il s'agit de se donner les outils sémiologiques permettant à la langue écrite d'accéder à la dignité scientifique en ne confondant plus interaction et correspondance.

57 C'est en ce sens qu'Anis aménage

les principes de son modèle graphématique [...] : « je ne choisirais plus tellement entre les deux définitions du graphème, la définition phonographe et la définition autonomiste, mais je dirai que chacune a sa pertinence dans la mesure où elles s'inscrivent toutes deux dans des fonctionnements cognitifs » » (David, 2010 : 46).

58 Le soupçon porté à la *fonction ancillaire* de l'écriture implique la remise en question des présupposés l'excluant du travail linguistique. La définition du scriptural comme système sémiotique à part entière en appelle à une traversée des frontières disciplinaires et à une révision de l'extension du concept traditionnel d'écriture, en particulier de sa confiscation ethnocentrée<sup>17</sup>. Il s'agit de penser l'écriture contre l'impensé de sa dé-figuration, de lui donner l'espace de son efficence, sa réinscription au présent de la recherche et de la réalité des usages. « L'écriture est un système qui a ses règles propres, qui ne sont pas un calque de celles de la langue » (Klock-Fontanille, 2016 : 13).

59 Le mot « calque » est ici utilisé pour disjoindre deux systèmes : l'oral et le scriptural. Cette disjonction permet de penser l'écriture hors d'une figure quasi mimétique lui ayant dénié une réelle valeur sémiologique. Mais le calque ne concerne pas seulement la relation précédemment évoquée : il est aussi plus ou moins explicite dans l'articulation — toujours sous-jacente dans les philosophies du langage — de la langue et de la réalité (« les choses ») ou de la langue et du monde. Si l'écriture excède son statut de signifiant de signifiant, alors qu'en est-il de son propre rapport avec le monde, ordonnance des êtres et des choses ? Si elle n'est pas uniquement la prononciation de ce que la voix lui a confié pour y être reconnu, de quel imprononçable peut-elle être l'espace ?

60 Les différentes propositions polygraphiques visant une dénomination moins discriminante de la personne en France font preuve d'une nécessité : arracher l'écriture au régime phonocratique de son histoire. Les langues effectuent le possible du langage dans leur système singulier et instituent la relation des sujets humains à une architecture ordonnée dans/par chacune d'entre elles : le monde, totalité des présences et des absences, du visible et de l'invisible.

61 Il y a ici dilemmes de préséance en forme de poupées gigognes dans lesquelles se trouvent réitérées les hiérarchies enkystées : la langue exprime un déjà-là-déjà-donné dont les signifiants linguistiques seraient les révélateurs ou bien elle est la condition de production de la réalité d'un monde, traduction ou institution ; dans la langue, l'écriture serait chargée de signifier dans son espace propre l'oralité instituée-instituante en gravant l'ordre qui la précède ou de manifester un supplément de signifiante déliant les correspondances, les parallélismes et les mimétiques, traduction ou institution ; dans l'écriture, la dénomination de la personne obéit à la structure hiérarchique de l'ordre binaire du genre<sup>18</sup> ou visibilise une « marqueterie » décidant équitablement des visages du monde, traduction ou institution.

62 Nous nous situons dans la languécriture, irréductible à une seule fonction de traduction et constitutive des grilles de lecture d'un réel supposé « donné ». Son efficence est cette déliaison qui n'en fait pas la trace d'un monde premier, qui ne rompt pas le rapport de la *phonè* et de la *graphè* mais le trouble comme un miroir est troublé et laisse

apparaître « autre chose », et qui inquiète cette « surface bien polie de l'orthographe » (Barut, 2014 : 14) dans les (dés)accords de genre.

- 63 Qui décide de ces (dés)accords ? La police de la dénomination écrite de la personne régulée et régulant les identités et les différences : qui écrit doit (s')écrire en respectant l'ordre binaire du genre, ou plus exactement sa structure hiérarchique.
- 64 Or, comme nous l'avons précédemment analysé et bien qu'elles s'en défendent, les propositions polygraphiques de la languécriture réitèrent cet ordre et cette structure. Toutefois, ces propositions – le point, le tiret, les parenthèses, etc., ou encore certaines marques du féminin, morphèmes oraux dont la morphologie du français, en partie silencieuse dans certaines de ses variétés, ne peut rendre compte – restent moins discriminantes et visibilisent l'imprononçable.
- 65 Considérer la ponctuation en référence à l'oralité et au seul rythme énonciatif de la voix consisterait, une fois de plus, à réduire l'écrit à une re-présentation des signifiants phoniques. Les stratégies graphiques mises en œuvre dans une volonté d'écriture moins discriminante prouvent à la fois les limites de l'androphonocratie et l'efficacité de la *graphè*. La critique adressée à l'usage du point médian eu égard à son imprononçabilité est dénuée de fondement et relève d'un aveuglement à l'excès sémiotique en jeu. Il nous semble alors que l'imprononçable est la mesure de l'invention graphique (comment, par exemple, oraliser la proposition littéraire du *j/e* (Wittig, 1973) ?), invention permettant finalement de comprendre la violence des réactions à une écriture dite inclusive : comme si la force propre de l'écriture menaçait, dans sa « vilisibilité »<sup>19</sup> (Anis, 1983b), les harmoniques d'une langue, i.e. la hiérarchie de genre présidant aux accords.
- 66 De quoi s'agit-il dans cette languécriture moins discriminante où risquent finalement d'être digérées les hiérarchies qui sous-tendent la relation entre *phonè* et *graphè* et les rapports sociaux de genre grammatical ? L'intention polygraphique dont nous avons analysé un certain nombre d'expressions vise à la fois une déficience, une sorte de trou noir de la dénomination écrite de la personne et le substrat de cette déficience : le masculin a valeur d'universel-générique-neutre. Les accords en genre construisent (dans) la fiction du « il y a deux genres », la mono-logo-graphie de la langue. L'écriture a sa propre performativité qui n'est pas celle de l'oral. Elle fait advenir d'autres figures de subjectivité qui brisent les dilemmes énoncés plus haut, autrement dit qui brisent la conception représentationnelle et androphonocentriste.
- 67 En nous attachant à la coprésence erratique de masculins génériques et de formes les mettant en cause dans un même document — le rapport de l'AF — qui élide l'écriture, nous éclairons ce que cette dernière fait à la langue quand elle signifie l'imprononçable de son système<sup>20</sup>. Cette signification de l'imprononçable qui vaut pour argument dans les résistances à une écriture moins discriminante est pourtant le propre de l'efficacité scripturale : manifester l'aporie des accords du genre grammatical dans la dénomination écrite de la personne en français où l'hésitation saisit cette inaudible différence entre masculin générique et masculin absolu. Ce faisant, mais certainement sans le savoir, l'écriture révèle non seulement les impasses d'une langue mais aussi celles d'une discipline qui, pour se constituer en science, l'a confinée dans un double rôle ancillaire : donner espace à la temporalité de signifiants oraux originellement essentialisés et assurer le développement des sciences du langage. Or, la réduction, par la linguistique classique, de l'écriture à une fonction dérivée porte en elle-même sa contradiction : le matériau scriptural révèle de fait la force propre qui lui est déniée. Cette dénégation a défini l'écriture comme instrument de préservation, de mémorisation ou de transmission des savoirs. Mais ces derniers n'ont pas été élaborés oralement puis transcrits par des lettres et autres signes matériels. La languécriture possède une dimension métascripturale insoumise à l'oral, sa « raison graphique » (Goody, 1979) où se marquent sa performativité et son efficacité proprement épistémologique.

## Conclusion

- 68 La dénomination écrite de la personne est aujourd'hui en France l'enjeu d'affrontements qui désordonnent les accords attendus. Les propositions polygraphiques visant une écriture moins discriminante ne cessent d'ébrécher les usages convenus d'un système androphonocratique. Leur analyse nous semble indissociable d'une double mise en questions : celle du règne du masculin-universel-générique supérieur au féminin et celle de la place concédée à l'écriture dans la linguistique classique du français — le scriptural est au service de l'oral — tout comme dans le sens commun — l'oral est l'origine de la langue. Interroger en parallèle la constitution historique des rapports sociaux de



genre grammatical et celle des présupposés métaphysiques et épistémologiques de la linguistique permet de déconstruire une double sujétion : celle du féminin au masculin — de la classe des femmes à celle des hommes (Guillaumin, 2016) — et celle de l'écrit à l'oral — sans toutefois rompre le lien *phonè-graphè*. L'interrogation ouvre la possibilité d'un traitement égal du féminin et du masculin (des femmes et des hommes) et celle d'une science de l'écriture, « graphématique autonome » où la *graphè* acquiert une valeur sémiotique et une efficacité propres.

- 69 Intervenir dans ce double héritage trouble les ordres établis comme en témoigne le tollé provoqué par la mise en œuvre polygraphique d'une écriture moins discriminante. Ces pratiques scripturales témoignent d'une force de signifiante interdisant toute réduction à des paradigmes de subordination. En d'autres termes, la languécriture « vilibilise » l'imprononçable de la langue, à la fois le leurre du générique et ce qui ne saurait être pris en charge par l'oralité. Elle « vilibilise » aussi le rapport de sacralisation que les Français-es entretiennent avec leur langue, objet intouchable de passions tristes dès lors que s'en emparent celles et ceux qui l'actualisent. La polygraphie de la dénomination écrite de la personne en France ne relève pas de prescriptions « politiquement correctes » mais de pratiques en actes où la languécriture est un champ de bataille. Là pourrait s'épanouir la passion joyeuse d'une langue en mouvement, puisque « le français est à nous ! » (Candea et Véron, 2019).

Nos remerciements vont à Yannick Chevalier pour nos échanges vivifiants.

## ■ RÉFÉRENCES

- ABBOU, Julie. 2013. « Pratiques graphiques du genre », in *Langues et Cité*, 24 : 4-5.
- ACADÉMIE FRANÇAISE. 2019. *La féminisation des noms de métiers et de fonctions*. Consulté le 1<sup>er</sup> mars 2019. URL : [http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport\\_feminisation\\_noms\\_de\\_metier\\_et\\_de\\_fonction.pdf](http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf) ([http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport\\_feminisation\\_noms\\_de\\_metier\\_et\\_de\\_fonction.pdf](http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf)).
- AUBENQUE, Pierre. 1966. *Le problème de l'être chez Aristote*. Paris : PUF.
- ANIS, Jacques. 1983a. « Pour une graphématique autonome », in *Langue française*, 59 : 31-44.
- ANIS, Jacques. 1983b. « Vilibilité du texte poétique », in *Langue française*, 59 : 88-102.
- ANIS, Jacques. 2000. « Vers une sémiolinguistique de l'écrit », in *Linx – Revue des linguistes de l'université de Paris X Nanterre*, 43 : 1-13.
- ANIS, Jacques. 2004. « Les linguistes français et la ponctuation », in *L'Information Grammaticale*, 102 : 5-10.
- ARISTOTE. 1994. *Catégories — De l'interprétation*. Paris : Vrin.
- ARISTOTE. 1996. *Poétique*. Paris : Gallimard.
- ARRIVÉ, Michel. 2013. « “Le masculin l'emporte sur le féminin” : peut-on y remédier ? », in *Langues et Cité*, 24 : 2.
- BACHELARD, Gaston. 1938. *La formation de l'esprit scientifique*. Paris : Vrin.
- BARUT, Benoît. 2014. « De l'hétérographie », in *Classicisme et modernité dans le théâtre des XXe et XXIe siècles (Études offertes à Marie-Claude Hubert)*, BERNARD, Florence, BERTRAND, Michel et LAPLACE-CLAVERIE, Hélène (dir.). Aix-Marseille : Presses Universitaires de Provence.
- BÉGUELIN, Marie-José. 2016. « Le rôle des exemples en français dans la réflexion linguistique de Ferdinand de Saussure ». *Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF 2016)*, 04-08 juillet 2016, Tours. DOI : 10.1051/shsconf/20162701004
- BIKIALO, Stéphane. 2004. « Le rivage des signes. Remarques sur la ponctuation et l'ailleurs », in *L'Information Grammaticale*, 102, 24-30.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire, CHERVEL, André. 1969. *L'orthographe*. Paris : François Maspero.
- CANDEA, Maria, VÉRON, Laélia. 2019. *Le français est à nous ! Petit manuel d'émancipation linguistique*. Paris : La Découverte.
- CHEVALIER, Yannick. 2017. « 6 arguments pour inclure les femmes dans votre langage » *Rue89Lyon*, consulté le 27 mai 2019. URL : <http://www.rue89lyon.fr/2017/03/07/6-arguments-pour-inclure-les-femmes-dans-votre-langage/> (<http://www.rue89lyon.fr/2017/03/07/6-arguments-pour-inclure-les-femmes-dans-votre-langage/>).

- CHEVALIER, Yannick, PLANTÉ, Christine. 2014. « Ce que le genre doit à la grammaire », in *Qu'est-ce que le genre ?*, LAUFER, Laurie et ROCHEFORT, Florence (dir.). Paris : Petite Bibliothèque Payot.
- DAVID, Jacques. 2010. « Pour une sémiologie de l'écrit, entre oralité et scripturalité », in *Le français aujourd'hui*, 170 (3) : 31-49.
- DERRIDA, Jacques. 1968. « La pharmacie de Platon », in *Tel quel*, 32 & 33 : 3-48 & 18-59.
- DERRIDA, Jacques. 1972. *Marges de la philosophie*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- DRILLON, Jacques. 1991. *Traité de la ponctuation française*. Paris : Gallimard.
- DÜRRENMATT, Jacques. 2015. *La ponctuation en français*. Paris : Ophrys.
- FRANÇOIS, Guillaume. 2011. « Étude comparée du fonctionnement des parenthèses et des tirets », in *Discours*, 9 : 1-30.
- GOODY, Jack. 1979. *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*. Paris : Les Éditions de Minuit
- GRECO, Luca. 2012. « Un soi pluriel : la présentation de soi dans les ateliers Drag King. Enjeux interactionnels, catégoriels et politiques », in *La face cachée du genre*, CHETCUTI, Natacha et GRECO, Luca (éds). Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.
- GUILLAUMIN, Colette. 2016 [1978]. « Pratiques du pouvoir et idée de Nature. L'appropriation des femmes », in *Sexe, race et pratiques du pouvoir. L'idée de nature*. Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe.
- JAKOBSON, Roman. 1976. *Six leçons sur le son et le sens*. Paris : Les éditions de Minuit.
- KLINKENBERG, Jean-Marie. 2014. « Entre servitude et autonomie. Quelle place pour l'écriture dans les sciences du langage ? » *Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF 2014)*, 19-23 juillet 2014, Berlin. DOI : 10.1051/shsconf/20140801397
- KLOCK-FONTANILLE, Isabelle. 2016. « Repenser l'écriture — Pour une grammatologie intégrationnelle », in *Actes sémiotiques*, 119 : 1-15.
- LAHIRE, Bernard. 1993. *Culture écrite et inégalités scolaires : sociologie de l'« échec scolaire » à l'école primaire*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- LEONI, Federico Albano, BANFI, Emanuele. 2016. « À propos du rapport entre théories phonologiques et modèles d'écriture », in *Dossiers d'HEL, SHESL, Écriture(s) et représentations du langage et des langues*, 9.
- MATHIEU-COLAS, Michel. 1995. « Syntaxe du trait d'union : Structures complexes », in *Lingvisticae Investigationes*, 19 (1) : 153-171.
- MICHARD, Claire. 1999. « Humain/femme : deux poids deux mesures dans la catégorisation de sexe en français », in *Nouvelles questions féministes*, 20 (1) : 53-95.
- MICHEL, Lucy. 2016. *La relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française. Approches sémantiques*. Thèse de doctorat en linguistique française, Dijon : Université de Bourgogne.
- PELLAT, Jean-Christophe. 1988. *Pour une Théorie de la Langue Écrite*. Paris : Éditions du CNRS.
- PLATON. 2004. *Phèdre*, Paris : Garnier-Flammarion.
- RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe, RIOUL, René. 2009. *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- de SAUSSURE, Ferdinand. 1995 [1916]. *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot & Rivages.
- TOURNIER, Claude. 1980. « Histoire des idées sur la ponctuation, des débuts de l'imprimerie à nos jours », in *Langue française*, 45 : 28-40.
- VIENNOT, Éliane. 2018. *Le langage inclusif : pourquoi, comment ?* Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe.
- VIOLI, Patrizia. 1987. Les origines du genre grammatical, in *Langages*, 85 : 15-34.
- WITTIG, Monique. 1973. *Le corps lesbien*. Paris : Les Éditions de Minuit.

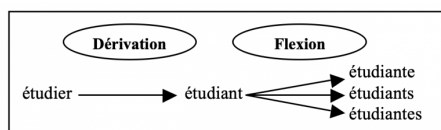
## \* NOTES

1 Selon Barut (2014 : 2), « l'hétérographie se présente [...] comme l'envers libre de l'orthographe et ouvre à davantage de diversité formelle, à l'hétéroclite même ». Nous préférons au concept d'hétérographie celui de polygraphie qui nous semble moins générique et davantage ancré dans l'effervescence des écritures présentes.

2 Ainsi pouvons-nous lire sous la plume de Martine Fournier en mars 2018 dans le n°301 du magazine *Sciences Humaines* « Ainsi, pour Alain Rey, "cette réforme est beaucoup moins dramatique qu'on le dit, car elle se réduit à un jeu d'écriture : elle n'est pas oralisable" ». Ou encore « La sociologue Marie Duru-Bellat [...] met en garde [...] : "L'usage du point médian risque de rendre ce mode d'écriture indéchiffrable, notamment à haute voix" ». Or, ainsi que le rappelle Éliane Viennot, « le point milieu [ou point médian] n'est rien d'autre qu'une abréviation. Par exemple, "étudiant-es" donne à l'oral "étudiantes et étudiants" très exactement comme "M." se prononce "Monsieur" ! » (Viennot, 2018 : 115).

- 3 Nous ne sommes pas à l'obscur des difficultés inhérentes à l'établissement du *CLG* notamment depuis « la découverte, dans l'orangerie de l'hôtel familial à Genève [en 1996], de documents autographes jusqu'alors inconnus » (Béguelin, 2016 : 1).
- 4 Nous appliquons « la règle de proximité, de voisinage ou de contiguïté, qui accorde en genre, et en nombre, l'adjectif, le participe passé et le verbe avec le nom qui les précède ou les suit immédiatement [...] comme Racine dans *Iphigénie*, "Mais le fer, le bandeau, la flamme est toute prête"» (Éditions iXe).
- 5 « Ce qui s'écrit *différance*, ce sera donc le mouvement de jeu qui "produit" [...] ces différences, ces effets de différence. [...] La différence est l'"origine" non-pleine, non-simple, l'origine structurée et différenciante des différences » (Derrida, 1972 : 12).
- 6 Rappelons que le verbe *graphein* désigne en grec ancien l'acte d'écrire et celui de peindre.
- 7 Luc Brisson, Introduction au *Phèdre*, 2004, p. 59.
- 8 Non content de confisquer l'écriture dans une pensée ethnocentriste, Lévi-Strauss (1936) confisque aussi le féminin dans un regard androcentré : « Le village entier partit le lendemain dans une trentaine de pirogues, nous laissant seuls avec les femmes et les enfants dans les maisons abandonnées ». Ainsi l'analyse Claire Michard (1999). Où se confirme l'androphonocratie.
- 9 Dorénavant AF.
- 10 Nous soulignons.
- 11 Nous soulignons.
- 12 Nous soulignons.
- 13 Nous soulignons.
- 14 Nous reconnaissons bien là les positions jacobines et mono-tonales de l'AF qui ignore (méprise ?) les variétés méridionales du français parlé dans lesquelles le « e » final est prononcé et non muet : peut-on prendre au sérieux un Char, un Giono, un Nougaro ou l'Académicien Michel Serres au parler si dissonant et excentrique ?
- 15 Nous soulignons.
- 16 Cf. Note 8.
- 17 Cf. Note 8.
- 18 Ordre relevant du leurre naturaliste où « le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle » (Beauzée, 1767 cité par Arrivé, 2013 : 2).
- 19 Quand nous parlons de vilisibilité, nous postulons que les formes graphiques ne sont au poème ni un corps étranger, ni un relais ou médium plus ou moins transparent ou opaque du décodage, mais un corps signifiant intégré aux isotopies textuelles. (Anis, 1983 : 89).
- 20 Dans le rapport de l'AF, dont les rédacteur-rices semblent souffrir d'ophtalmie, cette élision constitue le point aveugle à partir duquel se manifeste paradoxalement le dangereux pouvoir de l'écriture.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

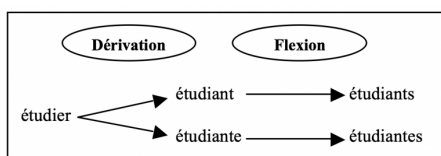


### Légende

Figure 1 : Modalités traditionnelles de construction et d'analyse morphologiques de différentes variations en genre et en nombre à partir d'un radical verbal.

### URL

<docannexe/image/1666/img-1.png>



### Légende

Figure 2 : Modalités de construction et d'analyse de différentes variations en genre et en nombre à partir d'un radical verbal selon les règles d'une morphologie moins discriminante.

### URL

<docannexe/image/1666/img-2.png>

		Référénts possibles				
Écriture traditionnelle	/étudiant/	étudiant				
	/étudiante/	étudiante				
	/étudiants/	étudiants	étudiant + étudiante	étudiant + étudiantes	étudiants + étudiante	étudiantes + étudiants
	/étudiantes/	étudiantes				
	/étudiant-e/	étudiant-e				
Langue/écriture moins discriminante	/étudiant-e/	étudiant	étudiante			
	/étudiant-es/	étudiant + étudiante	étudiant + étudiantes	étudiantes + étudiante	étudiantes + étudiants	
	/étudiant-es/	étudiant + étudiante	étudiant + étudiantes	étudiantes + étudiante	étudiantes + étudiants	
	/étudiant-es/	étudiant + étudiante	étudiant + étudiantes	étudiantes + étudiante	étudiantes + étudiants	
	/étudiant-es/	étudiant + étudiante	étudiant + étudiantes	étudiantes + étudiante	étudiantes + étudiants	

## Légende

Figure 3 : Des référénts potentiellement différents pour des formes uniques.

## URL

[docannexe/image/1666/img-3.png](https://docannexe/image/1666/img-3.png)



## Manuel Pérez

Université de Toulouse Jean Jaurès (UT2J) — Laboratoire CLLE (Cognition, Langues, Langages, Ergonomie – UMR 5263) – INSPÉ Toulouse - Occitanie-Pyrénées — [manuel.perez@univ-tlse2.fr](mailto:manuel.perez@univ-tlse2.fr)

Manuel Pérez est Docteur en Sciences du langage et membre associé du laboratoire CLLE (Cognition, Langues, Langages, Ergonomie – UMR 5263). À l'origine professeur des écoles, il est depuis 2015 formateur à l'INSPÉ de Toulouse-Occitanie-Pyrénées en didactique des langues-cultures. Ses travaux portent sur l'acquisition de l'orthographe et des aspects graphomoteurs de l'écriture par de jeunes enfants, sur le plurilinguisme ainsi que sur la comparaison des langues en contexte scolaire. Sa participation à des colloques nationaux ou internationaux a donné lieu à diverses publications parmi lesquelles :

Pérez, M., Giraudo, H. (2019). Familiarité, complexité orthographique et encodage dans les dictées de mots en 2<sup>ème</sup> élémentaire (CE1). In B. Kervyn, M. Dreyfus, C. Brissaud (Dir.), 2019, *L'écriture dès le début de l'école primaire. Pratiques enseignantes et performances des élèves*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, coll. Études sur l'éducation.

Pérez, M. & Giraudo, H. (2016). Effets d'encodages visuel (lecture) et visuo-graphomoteur (copie) sur les productions en dictée de pseudomots en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années élémentaires. In M.-F., Morin, C., Gonçalves & D., Alamargot (Éds), *Perspectives actuelles sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture/Contributions about learning to read and write*, 338-363. Sherbrooke : éditions de l'Université de Sherbrooke.

## Katy Barasc

Katy Barasc est philosophe, essayiste et poète. Ancienne professeure en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles, elle a fait partie du comité de rédaction de la revue *Masques*. Actuellement, elle s'intéresse aux relations entre langue et genre, en particulier à la dénomination de la personne et à la pronominalisation. Parmi ses publications récentes, mentionnons son ouvrage co-écrit avec Michèle Causse *Requiem pour Il et Elle* paru aux éditions iXe en 2014 et son texte *Dé-marque et pro-nomination : pour une autre phénoménologie de la languécriture*, publié aux Presses universitaires de Paris Nanterre en 2019, suite à sa participation au colloque *La notion d'humanité dans la pensée contemporaine* tenu à Nanterre en mars 2017. Elle a rédigé l'entrée *Causse Michèle* du *Dictionnaire des féministes – France XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles* (2017). Parallèlement à son chantier philosophique, elle préside la Maison des mémoires-Centre Joë Bousquet de Carcassonne et poursuit son œuvre de poète : *Que ferions-nous de ce silence ?* est paru aux Éditions Noir & Blanc en 2012.

## Hélène Giraudo

Laboratoire CLLE (Cognition, Langues, Langage, Ergonomie), Université de Toulouse Jean Jaurès, CNRS, Toulouse, France.

Hélène Giraudo est Chargée de recherche HDR au CNRS. Elle dirige le laboratoire CLLE (Cognition, Langues, Langages, Ergonomie – UMR 5263) situé à Toulouse. Psycholinguiste et morphologue, elle s'intéresse aux liens entre les deux domaines et en particulier aux traitements morphologiques en L2 ou en situation de plurilinguisme. Son travail porte aussi sur l'acquisition de l'écriture dans ses aspects graphomoteurs. Autrice de nombreux articles et chapitres d'ouvrages, elle publie dans des revues de renom (*Frontiers in Psychology*) et participe à des colloques internationaux. Parmi ses dernières parutions, mentionnons :

Giraudo, H. (2018). Much ado about morphemes. In O. Bonami, G. Boyé, G. Dal, H. Giraudo & F. Namer (Éds), *The lexeme in descriptive and theoretical morphology* (401-421). Berlin, Germany: Language Sciences Press.

Giraudo, H. & Dal Maso, S. (2018). Towards a constructional approach of L2 morphological processing. In G. Booij (Éd), *The construction of words, Advances in Construction Morphology* (603-622). Dordrecht, Netherlands: Springer International Publishing.



Creative Commons : Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International